

Règlement sportif départemental du Critérium Fédéral



2023 – 2024

**COMITE DE LA CHARENTE
DE TENNIS DE TABLE**

SOMMAIRE

	Page
SOMMAIRE	2
RESPONSABLE de la COMPETITION	3
Article 1 – Principe	3
Article 2 – Conditions de participation	3
Article 3 – Catégories d'âge	3
Article 4 – Droit d'inscription	3
Article 5 – Retard	3
Article 6 – Déroulement des parties	4
Article 7 – Organisation sportive	4
Article 8 – Modalités de classement dans les poules	4
Article 9 – Cotations et classement	4
Article 10 – Montées et Descentes de niveau	5
Article 11 – Arbitrage	5
Article 12 – Sélection d'un joueur, maternité, etc.	5
Article 13 – Confirmation de participation à chaque tour, et forfait	5
Article 14 – Abandon	6
Article 15 – Examen des litiges	6
Article 16 – Mutations	6
Article 17 – Classification des joueurs par tour	6
Article 18 – Déroulement sportif concernant les Garçons	7
Article 19 – Déroulement sportif concernant les Filles	7
Article 20 – Barème de points attribués pour le Critérium Fédéral	8



Critérium Fédéral

Règlement sportif départemental 2023 – 2024

Responsable de la compétition

Mr LE ROUX Guillaume : Tél. 06.89.84.86.71 mail : guillaume.le-roux@wanadoo.fr

Autre contact :

Secrétariat du comité : Tél. 05.45.25.32.54 mail : secretariat@cd16tt.fr

Article 1 - Principe

Le critérium fédéral départemental fait partie intégrante du critérium fédéral qui comporte 3 échelons, national, régional et départemental. Par conséquent, il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours.

La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre III, est à lire attentivement et est complété par les règles ci-dessous.

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon Départemental.

Article 2 - Conditions de participation

Le critérium fédéral est réservé aux joueurs (ses) licenciés Traditionnels à la Fédération Française de Tennis de Table.

La présentation de la licence portant mention du « certificat médical présenté » est obligatoire pour participer à la compétition.

En l'absence de licence ou preuve (Voir article II.606 des règlements administratifs fédéraux), l'accès à la table sera refusé par le Juge-Arbitre. Dans tous les cas, l'absence de licence sera sanctionnée par une amende fixée chaque saison.

Article 3 – Catégories d'âge

A tous les niveaux, les catégories d'âge sont les catégories « internationales » (Age au 1^{er} Janvier de la saison en cours). A l'échelon départemental, les juniors et seniors sont regroupés dans une seule catégorie appelée « Elite ».

Article 4 – Droit d'Inscription

Chaque saison, tout joueur ou joueuse licencié (e) désirant participer au Critérium Fédéral doit acquitter, lorsqu'il (elle) s'engage un droit d'inscription forfaitaire fixé chaque saison qui sera facturé au club d'appartenance.

L'inscription se fait sur SPID « espace mon club » en début d'année, dans les délais prescrits.

Article 5 - Retard

Tout joueur non-pointé 15mn avant l'heure officielle du début de la compétition sera considéré forfait. Un joueur ayant confirmé sa participation, au préalable, pourra prévenir de son retard auprès du Juge-Arbitre, au minimum 30 mn avant l'heure officielle, il sera alors maintenu inscrit mais à l'appel de sa 1^{ère} partie, s'il est absent, il perdra la partie avec 0 point dans la poule, mais pourra jouer les parties suivantes dans la poule.

Par contre, un joueur absent dans toute la poule, ne peut pas jouer, en aucun cas, en tableau final.

Article 6 - Déroulement des parties

Dans toutes les catégories et niveaux, toutes les parties des poules et celles des tableaux de classement se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 7 - Organisation Sportive

Le niveau départemental de la Charente se déroule en 4 tours dans toutes les catégories.

Les participants sont intégrés dans le tableau de leur catégorie d'âge.

Chaque tour, comprend une ou plusieurs divisions dans chaque catégorie suivant le nombre d'engagés.

Pour les Messieurs, les engagés sont répartis comme suit :

Divisions	D.1	D.2	D.3	D.4	D.5	D.6	D.7	D.8
Elites	10 (2 x 2)							
Cadets	12 (2 x 6)	12 (2 x 6)						
Minimes	12 (2 x 6)	12 (2 x 6)						
Benjamins Poussins	12 (2 x 6)	12 (2 x 6)						

Pour toutes les catégories, la commission sportive se réserve le droit en fonction du nombre de joueurs pouvant changer, de modifier la formule ponctuellement. (Par exemple : Poules de 3, 4, 5 ou +, et formule de tableau final différente).

Pour les dames, les catégories et les niveaux sont déterminés chaque saison, suivant le nombre d'inscrites.

Article 8 - Modalités de classement dans les poules

L'ordre des parties des poules est défini en Annexe 1.

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points acquis après chaque partie. Une victoire attribue 2 points, une défaite attribue 1 point. En cas d'absence, d'abandon, de refus de jouer ou de disqualification, le joueur marque 0 point.

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point, et il peut disputer les parties lui restant à jouer....

Lorsque 2 participants terminent à égalité de points, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.

Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de points, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés en faisant le total des points, puis, si nécessaire, le quotient des manches gagnées par les manches perdues et, si l'égalité persiste, le quotient des points gagnés par les points perdus. Dès que l'un (ou plusieurs) des ex-æquo peut être classé, on reprend la procédure décrite ci-dessous pour les joueurs restant à égalité. En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

Article 9 - Cotation et classement

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant à l'article 20 ci-après.

Le classement final est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

Article 10 – Montées & descentes de niveau

A l'issue de chaque tour, tant en messieurs qu'en dames, il est prévu:

- * 1 montée du plus haut niveau Départemental de chaque catégorie, vers le niveau régional ;
- * 2 montées entre les différents niveaux départementaux.

Les descentes sont variables, suivant les descentes des niveaux supérieurs et le nombre de nouveaux inscrits pour le tour suivant, **des excusés le tour précédant** et des forfaits excusés du tour en cours.

Une information pourra être faite à l'issue de chaque tour.

Tout joueur pour un 1^{er} FORFAIT **Excusé** sera maintenu dans sa division pour le Tour suivant.

Pour le 2^{ème} Forfait (même Excusé), il descendra dans la division inférieure.

Pour les catégories jeunes, un joueur peut refuser la montée en régionale, et accèdera alors à la catégorie d'âge supérieure.

Article 11 - Arbitrage

L'arbitrage fait partie intégrante de la compétition. Chaque participant doit arbitrer selon les directives du juge-arbitre. Tout refus d'arbitrage sera sanctionné d'une amende au licencié fautif par l'intermédiaire de son club. Le non paiement de cette amende exclu le joueur de l'épreuve et si ce refus de paiement intervient lors du dernier tour, il empêche l'inscription du joueur au critérium fédéral pour la saison suivante.

Article 12 - Sélection d'un joueur, maternité

Tout joueur ou joueuse qui ne peut participer à un tour du critérium fédéral, par suite d'une sélection par la FFTT, ainsi que pour raison de maternité, est maintenu dans l'échelon pour lequel il est qualifié. De plus, il marque pour le tour non disputé la moyenne des points qu'il aura obtenus au cours des autres tours de la saison.

Article 13 – Confirmation de participation à chaque tour & Forfait

Le comité met en place sur son site ou tout autre moyen, un formulaire afin que tout joueur inscrit au critérium départemental valide sa Participation ou sa NON Participation à chaque tour.

10 jours environ, avant la date de la compétition, publiera une pré-liste initialisée de joueurs qualifiés ; Cette liste sera la référence pour une convocation provisoire et pour valider ou non sa participation.

Les joueurs doivent **OBLIGATOIREMENT confirmer leur participation à chaque tour.**

3 jours environ, avant la date de la compétition (le mercredi), la convocation officialisera la liste des joueurs, le lieu, l'horaire et les coordonnées du Juge-Arbitre..

Le JEUDI à 12 h, sera la limite pour valider ou non sa participation pour le tour à venir.

La liste officielle finale sera publiée sur le site du comité, le jeudi après-midi.

Tout joueur forfait excusé avant le mercredi à 12 h 00 ne pourra pas revenir sur sa décision.

Tout joueur, après le jeudi à midi, qui n'aura pas validé sa participation sera considéré **FORFAIT NON EXCUSE** et descendra d'une division.

Dans toutes les catégories, le pointage des joueurs est effectué entre 45 mn et 15 mn avant l'heure officielle du début de la compétition.

Tout joueur qui aurait validé sa participation, et ne serait pas pointé 15 mn avant l'horaire officielle du début de la compétition sera considéré forfait, descendra de division et sera sanctionné d'une amende.

Les poules seront refaites par le Juge-Arbitre, si possible, 15 mn avant l'horaire officiel, en fonction des forfaits ou joueurs non-pointés. Le juge-Arbitre est souverain pour l'organisation de l'épreuve.

Seul le responsable du Critérium fédéral a qualité, sous couvert de la Commission Sportive, pour effectuer les repêchages.

Pour les repêchages, priorité sera donnée aux descendants, qui seront placés alors avant les montants.

Article 14 - Abandon

A tous les échelons et dans toutes les catégories :

Tout joueur (se) ne disputant pas une partie de poule, marque 0 point pour la partie considérée, mais est autorisé à jouer les parties suivantes.

Tout joueur (se) ne disputant pas une partie (autre que la première partie) comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie de classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(nt) à disputer et marque les points en fonction de la place obtenue.

Tout joueur ne disputant pas sa première partie du tableau pour lequel il est qualifié à l'issue des poules marque 0 point pour le tour considéré.

Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, quand un des deux joueurs ou joueuses ne se présente pas dans l'aire de jeu, le joueur perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner.

Conformément à la circulaire, un joueur ayant abandonné médicalement doit fournir un certificat médical constatant la raison de l'abandon daté du jour de la compétition ou du lendemain. Si ce n'est pas le cas une pénalité financière sera appliquée.

Article 15 - Examen des litiges

Il appartient à la Commission Sportive Départementale de statuer sur tout litige et sur tout cas particulier ayant trait à cette compétition (Comportement, réclamation, etc...)

Article 16 - Mutation

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté, lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

Article 17 – Classification des joueurs par tour

Au 1er tour du critérium fédéral :

Pour toutes les catégories et divisions, les groupes sont établis en tenant compte :

Des joueurs ayant évolué dans les divisions supérieures et non retenus à ces échelons ;

Des montants des divisions inférieures ;

Des points obtenus à l'issue de la saison précédente (si égalité, avantage au joueur le plus jeune) ;

Du fait, qu'un joueur qualifié n'a pas participé à l'épreuve lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points du classement officiel sur sa licence que lui..

Tout jeune joueur qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente.

Aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tours du critérium fédéral :

Les joueurs de toutes les catégories & divisions sont placés selon les résultats du tour précédent (places).

Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent (joueur suspendu, excusé, etc..), il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points-classement inscrits sur sa licence que lui.

Si plusieurs participants sont ex-æquo et ne peuvent être classés séparément, le total des points obtenus lors des tours précédents, les départage ; (Si égalité persistante, avantage au joueur le plus jeune).

Lorsque des participants d'une même association sont qualifiés dans une même division, ils doivent être placés de façon à ne pas se rencontrer en poule ou bien, en cas d'impossibilité, ils doivent être placés dans la poule de façon à se rencontrer au plus tôt. (1^{er} tour s'ils sont 2, et au plus tôt, s'ils sont 3 ou plus)

Pour tous les tours, les joueurs (ses) qui descendent d'une division, prennent les premiers numéros dans l'ordre de valeur et ceux qui montent d'une division, prennent les derniers numéros.

Article 18 - Déroulement sportif concernant les GARCONS :

Le niveau Départemental de la Charente se déroule en 4 tours dans toutes les catégories.

Dans chaque catégorie, les divisions seront de **10 joueurs (2 poules de 5)** pour le principe général.

Cependant, la commission sportive départementale ou le juge arbitre de l'épreuve auront toute latitude pour adapter le nombre de joueurs par division, en fonction des présents et des absents, ceci pour le bon déroulement de la compétition.

Un classement intégral est obtenu à l'issue de chaque tour, pour toutes les divisions.

Principe : Dans les divisions avec 2 poules, le classement intégral final est obtenu à l'issue des résultats des poules, par un classement qui se déroulent en 2 tours, selon le principe des demi-finales croisés :

Poule : Ordre des parties dans une poule en considérant 2 qualifiés/poule :

1 ^{er} Tour	2 ^{ème} Tour	3 ^{ème} Tour	4 ^{ème} Tour	5 ^{ème} Tour
1 - Exempt	1 - 4	1 - 3	1 - 2	1 - 5
2 - 5	3 - 5	2 - 4	3 - Exempt	4 - Exempt
3 - 4	2 - Exempt	5 - Exempt	4 - 5	2 - 3

2 – Tableau Final (Accession) :

1/2 Finale : 1^{er} Poule 1 c/ 2^{ème} Poule 2 & 1^{er} Poule 2 c/ 2^{ème} Poule 1

Finale et Classement 3^{ème} /4^{ème} : Finale entre les vainqueurs et Classement entre les perdants

2 – Classement (Places 5 à 8)

1/2 Finale : 3^{ème} Poule 1 c/ 4^{ème} Poule 2 & 3^{ème} Poule 2 c/ 4^{ème} Poule 1

Classement : Places 5/6 entre les vainqueurs et Places 7/8 entre les perdants

2 – Classement (Places **9 à 10**)

Finale / Places 9-10 : 5^{ème} Poule 1 c/ 5^{ème} Poule 2 = Places 9^{ème} et 10^{ème}

Article 19 - Déroulement sportif concernant les FILLES

Le déroulement sportif pourra être adapté à chaque tour, en fonction du nombre de participantes.

Selon le nombre d'inscription, les joueuses pourront être directement intégrées en Régionale mais, si elles le désirent, elles peuvent aussi participer avec les messieurs dans les tableaux correspondants du niveau départemental.

Selon le principe général, dans chaque catégorie, les divisions seront de **10 joueuses (2 poules de 5)**, cependant, la commission sportive départementale ou le juge arbitre auront toute latitude pour adapter le nombre de joueuses ou regroupement de catégories pour le bon déroulement de la compétition.

Les descentes sont variables, correspondantes aux montées et aux descentes des niveaux supérieurs.

Une information pourra être faite lors de chaque tour.

